

Agriculture

Laetitia BROGNIEZ sur la signalisation des battues.

Comme vous le savez certainement, tout titulaire de chasse est tenu d'informer la population des dates auxquelles se tiendront les battues sur un territoire précis. Et ce notamment par la mise en place de panneaux à proximité des lieux de battue.

Il arrive de plus en plus fréquemment que ces panneaux, mis en place réglementairement, soit arrachés, emmenés ou jetés à terre. Et ce parfois, le matin même de la battue ou encore pendant qu'elle a lieu. Ils ne sont par conséquent plus visibles pour les passants qui risquent dès lors de s'engager sur un chemin alors qu'une battue est en cours.

Nul besoin de vous exposer les risques que cela comporte...

Monsieur le Ministre,

Qui serait jugé responsable en cas d'un accident suite au retrait d'un panneau ? Le titulaire de chasse qui avait pourtant respecté la loi ? La personne qui est à l'origine du retrait, sachant qu'elles sont souvent difficilement identifiables ?

Comment informer et conscientiser la population de l'utilité et de l'importance de ces panneaux pour la sécurité des promeneurs et des risques liés à leur déplacement ?

Laetitia BROGNIEZ sur l'augmentation du budget alloué à l'ULG concernant la surveillance du gibier sauvage en Wallonie.

Lors des débats budgétaires, j'ai constaté une augmentation de la subvention allouée à l'ULG concernant la surveillance du gibier sauvage en Wallonie.

La surveillance active de la faune sauvage est pilotée par cette université et chaque année, ce sont quelques 500 canards qui sont prélevés par le réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage.

Ces canards sont prélevés pratiquement exclusivement lors des chasses.

Vous n'êtes pas sans savoir que la France est touchée par la grippe aviaire et que depuis le 10 novembre 2016 l'AFSCA à imposer des mesures de confinements des volailles.

L'augmentation budgétaire est-elle liée à l'apparition de la grippe aviaire dans les pays limitrophes ?

Quelles actions vont être entreprise avec ce budget complémentaire ?

Pourriez-vous les préciser ?

Gilles Mouyard sur : « l'épidémie de grippe aviaire en Europe »

Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que les autorités françaises ont décidé depuis le jeudi 5 janvier dernier d'entamer, au grand dam des éleveurs, l'abattage préventif de centaines de milliers de canards élevés en plein air pour tenter d'endiguer un nouveau virus de grippe aviaire (H5N8).

Treize pays européens sont à ce jour affectés par ce nouveau virus qui se propage de façon fulgurante depuis fin novembre. Des dizaines d'oiseaux sauvages contaminés par le virus H5N8 ont été retrouvés morts en Hongrie, Allemagne, Pologne, Autriche, Suisse, Croatie et aux Pays-Bas.

Le 10 novembre 2016, le ministre fédéral de l'Agriculture prenait la décision, sur base de l'avis de l'AFSCA et en concertation avec le secteur, d'imposer le confinement de toutes les volailles, sauf les autruches, d'éleveurs professionnels sur l'ensemble du territoire belge.

Aucun cas de grippe aviaire hautement pathogène n'a plus été mis en évidence en Belgique depuis 2003. Et les mesures générales actuellement d'application ont donc surtout un caractère préventif. Elles sont destinées à empêcher l'introduction des virus de la grippe aviaire et à les détecter le plus vite possible.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Pourriez-vous faire le point sur l'évolution de l'épidémie du virus H5N8 en Europe ? Quelle est l'évolution de la situation épidémiologique en Belgique et plus particulièrement en Wallonie ? De quelle manière nos éleveurs sont-ils informés ? Vu le caractère hautement pathogène de ce nouveau virus H5N8, les mesures prises en Belgique sont-elles suffisantes ? De quelle manière travaillez-vous avec le Gouvernement fédéral sur cette problématique ?

Jacqueline GALANT sur « les betteraves sucrières »

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, les plantes qualifiées d'industrielles sont celles qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation et qui doivent subir une transformation importante.

La betterave sucrière revêt une importance considérable en Région wallonne, elle représente 64% des surfaces réservées aux plantes industrielles, et se chiffre à plus de 3 millions de tonnes de production en 2014.

L'association des Betteraviers Wallons entretient évidemment des relations très étroites avec les industries sucrières dont la Raffinerie Tirlemontoise notamment.

Le régime des quotas prendra fin avec la clôture de la campagne sucrière de 2016-17, le 30 septembre 2017 et des conséquences au niveau d'une concurrence accrue entre groupes sucriers et d'éventuels accords sur le prix du sucre. Cette situation pourrait mener à des tensions potentielles entre les associations et le secteur du sucre.

- Quelles sont les principales craintes de l'Association des Betteraviers face au retrait du régime des quotas septembre 2017 ?
- La fin de régime des quotas aura bientôt lieu, envisagez-vous de jouer un rôle de médiateur et d'arbitrage auprès de l'Association de Betteraviers et des industries sucrières ? Est-il correct que la Ministre flamande de l'Agriculture, Joke Schauvliege, entend s'immiscer dans le dossier ?

Valérie DE BUE, sur la destruction des pommiers en Wallonie et la stratégie d'exportation

Plusieurs cultivateurs qui travaillent les pommes et les poires belges commencent à prendre des décisions radicales: ils brûlent leurs pommiers pour tenter l'aventure dans d'autres fruits.

Je parle essentiellement des pommiers qui font pousser des pommes de table que nous mangeons tous les jours. Nous savons que l'embargo russe joue toujours sur le marché belge. Il est de plus en plus difficile de s'en sortir au vu des prix de ventes et des coûts liés à cette production.

Vous aviez indiqué que le travail de recherche de nouveaux marchés continue via l'Agence wallonne à l'Exportation et aux investissements (AWEx), le groupe politique international de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et les missions à l'étranger de la Commission européenne. L'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W) continue, quant à elle, son travail de soutien à la consommation intérieure.

Où en est-on Monsieur le Ministre dans la recherche des nouveaux marchés ? Que pouvez-vous proposer au secteur de concret en ce domaine ? Comment mettez-vous en avant nos produits à l'étranger ? Ce marché d'exportation a-t-il évolué depuis deux ans en dehors de l'embargo russe ?

Laetitia BROGNIEZ sur le plan triennal de recherches agronomiques 2017-2020.

Le gouvernement Wallon a approuvé fin décembre le plan triennal de recherches agronomiques pour les années 2017-2020. Ce plan devrait permettre de définir la stratégie de recherches de la CRA-W.

Le plan approuvé précédemment était axé sur 3 points :

- Gestion intégrée et dynamique des facteurs de productions.
- Gestion des risques et l'adaptation aux changements.
- Gestion et valorisation de la production.

Le plan précédent a-t-il été évalué ?

Pourriez-vous me préciser quels sont les grands axes de ce plan 2017-2020 ?

Quelles seront les priorités de celui-ci ?

Pourriez-vous me préciser de quelles manières les recherches sont-elles mises en corrélation avec les orientations politiques du gouvernement Wallon notamment par rapport à l'ambition zéro Phyto et l'agriculture biologique ?

Le budget de la CRA-W sera-t-il constant durant ces 3 prochaines années ?

Laetitia BROGNIEZ sur les difficultés de trésorerie des GAL.

Vous ne l'ignorez certainement pas, certains GAL se trouvent dans des situations délicates vu les difficultés de trésoreries rencontrées. Alors que nous serons demain en 2017 et que la programmation des actuels GAL couvre la période allant de 2014-2020, certains GAL semblent avoir bien des difficultés à donner le coup d'envoi réel de leurs projets, faute de liquidités.

En effet, des retards sont observés au niveau du paiement des subsides Wallons au profit des Groupes d'actions locales.

Il apparaît que les crédits de liquidation prévus en 2017 sont inférieurs à ceux inscrits au budget en 2016.

Pourriez- vous me préciser si les subventions que les GAL devaient obtenir ont été régularisées ?

Cette situation concernait combien de GAL ?

Quelles mesures allez-vous prendre pour qu'à l'avenir les GAL puissent obtenir leurs subventions rapidement ?

Yves Evrard sur l'accord conclu avec différentes plates-formes collaboratives en matière de location d'hébergements touristiques.

L'évolution permanente du secteur du tourisme a nécessité l'adaptation récente du Code wallon du Tourisme.

L'émergence de l'économie collaborative et notamment à la montée en puissance de plates-formes de réservation du type Airbnb vous ont amené à introduire dans le code différentes mesures dont l'obligation de déclaration préalable pour tout exploitant touristique quel qu'il soit.

Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion de vous faire part de nos craintes quant à la précision de la définition d'«exploitant » développée dans le code et sur la difficulté de mise en pratique de la mesure sur le terrain.

Ce 31 décembre 2016, la presse annonce que vous avez conclu un accord avec différents partenaires dont Airbnb mais aussi Belvilla et Ardenne Etape, pour mettre en place certaines règles, certaines balises pour encadrer cette nouvelle offre complémentaire à l'offre classique d'hébergements touristiques.

Une de ces balises est l'obligation de ne proposer à la location que des séjours de deux nuits.

Pouvez-vous nous éclairer sur ce point en particulier ?

Quels sont les termes exacts de l'accord conclu avec ces différents partenaires ?

Cet élément a-t-il été validé à la demande ou en concertation avec l'hôtellerie plus traditionnelle ?

Est-ce selon vous un moyen efficace de préserver le secteur touristique professionnel ?

Des éléments de contrôle vont-ils être mis en place pour permettre de vérifier le respect de cette clause ? Quels sont-ils ?

Yves Evrard, sur le bilan de l'année 2016 en matière touristique.

L'année 2016 vient de se terminer : l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée en matière de tourisme.

Vous annoncez une augmentation du nombre de visiteurs de l'ordre de trois pourcents avec cependant des disparités selon les types d'hébergement et selon les Provinces.

C'est ainsi que le bilan de la Province du Brabant reste mitigé. En réponse à une question en septembre dernier, vous annoncez déjà un travail de repositionnement touristique dans cette Province en collaboration avec les différents partenaires dont le CITW.

Qu'en est-il quelques mois plus tard ? Quelles sont les lignes directrices d'une éventuelle stratégie de promotion touristique ciblée ?

D'autre part, la Province de Luxembourg au travers de son tableau de bord socio-économique 2016, faisait part en novembre dernier de son inquiétude face à la fréquentation touristique de son territoire. On parle d'une diminution de plus de 10% en 10 ans.

Confirmez-vous ces données ? Quelles sont, selon vous, les raisons de cette diminution ?

Une stratégie promotionnelle spécifique est-elle également envisagée pour cette province ?

Avec quels partenaires ? Selon quelles lignes directrices ?

La diminution de fréquentation des attractions/musées pointée en fin de saison d'été est-elle confirmée pour l'ensemble de l'année ?

Quelles sont vos intentions pour booster le secteur ?

Enfin, pouvez-vous nous détailler les bilans de l'année touristique 2016 province par province et secteurs par secteurs ?

Quelles sont les statistiques en termes de valeur dépensée par les touristes ? Les touristes visitant la Wallonie dépensent-ils plus ou moins que lors des années précédentes ?

L'émergence des plates-formes collaboratives en matière d'hébergement a-t-elle une influence significative sur l'évolution des hébergements dits « classiques » ?

Interpellation de Pierre-Yves Jeholet sur la décision fantôme du 24 novembre 2016 relative à la nouvelle stratégie aéroportuaire

Le 24 novembre 2016, un grand quotidien publiait une double page relativement à la nouvelle stratégie du Gouvernement wallon en matière aéroportuaire.

Lors des débats parlementaires, des premiers échanges globaux ont eu lieu à ce sujet.

Ce n'est pas la première fois que nous abordons cette « note stratégique ». Elle est attendue depuis le DPR de juillet 2014 et nos précédentes interpellations tant à l'attention de Monsieur Di Antonio qu'à vous-même ont été accueillies de la manière suivante : la note va bientôt arriver...

Les acteurs du secteur commençaient à s'impatienter vu les enjeux majeurs qui sont en attente d'une réponse du Gouvernement : les financements des investissements, les contrats de concession, le modèle aéroportuaire, l'accord de coopération avec Belgocontrol, les actionnaires privés, ...

Mon premier étonnement réside dans le fait que ni l'agenda du Gouvernement du 24 novembre 2016 ni les notifications des décisions du Gouvernement du même jour envoyées au Parlement mi-décembre ne stipulent la présence de ce point structurant. Pourquoi ? Dès lors, Monsieur le Ministre peut-il me préciser quel est le statut de cette décision « fantôme » du 24 novembre 2016 ? Pourquoi le Parlement n'a-t-il pas reçu de notification relative à ce point ? Pourquoi tant de discrétion autour de ce point après l'avoir vendu lourdement à la presse avant même l'adoption au Gouvernement ?

Plus fondamentalement, quelle est la forme et le statut de cette « nouvelle stratégie » ? S'agit-il d'un plan adopté définitivement ou seulement en première lecture ? S'agit-il d'une simple note au Gouvernement sans réel statut ?

Quant au fond, le Gouvernement peut-il exposer devant le Parlement le contenu précis de sa nouvelle note stratégique tant au niveau des actions projetées qu'au niveau des incidences budgétaires et financières ?

Le Parlement pourra-t-il en débattre ? Par exemple, le Parlement pourra-t-il entendre notamment les experts de l'étude du Bureau Roland Berger ; étude qui a été visiblement le socle des décisions gouvernementales ?

Nous avons des dizaines de questions fondamentales sur de nombreux points dont notamment : le rôle future de la Région wallonne et de la SOWAER, la mutation vers un système régulé (en lieu et place des concessions), la structure faîtière appelée « Comité stratégique », l'actionnariat actuel et futur des structures, Belgocontrol et la sécurité aérienne, les activités futures à Liege-Airport suite au rachat de TNT, les zonings aux alentours de Bierset, les investissements environnementaux (rachats et insonorisations), ...

Enfin, le 15 décembre 2016, le Gouvernement exécutait déjà une série de points contenus dans cette nouvelle note stratégique. Je cite notamment l'adoption du nouveau contrat de gestion de la SOWAER. Nous l'attendions depuis... 2010 ! Ici

également, le Gouvernement peut-il présenter ce nouveau contrat de gestion devant le Parlement ?

Olivier DESTREBECQ sur l'étude d'incidences de l'extension de la piste du BSCA

La Société wallonne des aéroports (Sowaer) envisage dans les prochains mois d'introduire une demande de permis qui lui permettrait de faire passer la longueur de la piste de 2550 à 3200 mètres de l'aéroport de Charleroi Bruxelles Sud.

L'étude d'incidences devrait bientôt commencer et celle-ci permettra d'objectiver l'impact lié au projet d'allongement de la piste.

Conformément à la procédure, une étude d'incidences confiée à un bureau d'études indépendant doit être réalisée préalablement.

Dans le cadre de cette étude, les habitants de Charleroi et de plusieurs communes périphériques sont autorisés à déposer remarques et questions. Monsieur le Ministre, avec cet allongement de piste, quelles seront les communes périphériques consultées ? A-t-on déjà une idée de l'impact territorial ?

L'impact sonore lié aux nouvelles possibilités de la piste en fonction du type d'avions utilisés sera-t-il étudié ? Les mouvements d'avions aussi ?

Quelles seront les mesures pour atténuer les nuisances liées à l'allongement de la piste ?

Je suis bien évidemment un fervent défenseur de l'aéroport et de son extension au vu de son rayonnement économique sur notre région mais je me pose également certaines questions...

Jacqueline GALANT sur « la Grande Région »

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, la Grande Région se situe dans le cœur historique de l'Europe à moins de 300 km de Paris, de Bruxelles, de Rotterdam et de Francfort, elle comprend évidemment la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au 1er janvier 2015, la Grande Région comptait plus de 11,5 millions de personnes, soit 2,3 % de la population totale de l'Union européenne. Jusqu'au 1^{er} janvier 2017, la présidence de la Grande Région était assurée par la Région wallonne.

Monsieur le Ministre, voudrait-il me renseigner :

- Durant ces deux années, quelles ont été les projets concrets réalisés à l'initiative de la Région wallonne ? La Grande Région semble très méconnue des francophones de Belgique, les actions de sensibilisation sont-elles suffisantes selon vous ?
- Quel est le budget dédié aux actions de la Grande Région ? Quelle est la contribution de la Région wallonne à ce budget ?